

Prise de position du CAF – Nouveau Règlement de la Ville de Biel/Bienne

Bienne, le 25 avril 2019

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) a pris position sur le Nouveau Règlement de la Ville mis en consultation publique jusqu'au 30 avril 2019. Le CAF tient tout d'abord à saluer le travail conséquent qui a été réalisé pour aboutir à cette proposition. Se prononçant uniquement sur les aspects liés à la langue, le CAF propose quelques points d'ajustement dans la lettre qu'il a adressé à la Chancellerie municipale.

Un bilinguisme bidirectionnel

Le CAF accueille favorablement les précisions apportées dans le Nouveau Règlement quant à l'usage des langues officielles. Il invite cependant les autorités à veiller à ce que cet usage ne soit pas unidirectionnel. Il est entendu que les personnes peuvent s'adresser aux autorités municipales ou à l'Administration dans l'une des langues officielles (article 2, alinéa 2). Or, le CAF estime qu'il serait intéressant de préciser que les autorités ainsi que l'Administration sont tenues dès lors de répondre dans la langue choisie par ces personnes.

Des documents et informations transmises simultanément

Le CAF est conscient que la traduction des actes législatifs et des informations à la population constitue un travail conséquent et complexifie les processus de communication. Il invite néanmoins les autorités à s'assurer que la parution de ces informations se fasse de façon simultanée dans les deux langues officielles afin de ne pas induire une discrimination de l'une ou l'autre communauté linguistique.

Représentation des deux communautés linguistiques au sein des commissions et de l'Administration

Finalement, le CAF appelle de ses vœux l'inscription dans le Nouveau Règlement de la nécessité d'engager au sein des Directions des professionnels provenant des deux communautés linguistiques de façon à garantir une maîtrise des langues officielles, mais surtout une compréhension des différentes cultures liées à ces langues.

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, rapports d'activités, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *Mme Pierrette Berger-Hirschi, présidente du CAF, 079 287 47 15*
- *Mme Stéphanie Bailat, secrétaire générale du CAF, 031 633 75 55 ou 079 784 93 92.*